

### **Compte rendu de la séance du 17 mai 2019**

**Présents :** M. BONNET Bernard, M. BAREL Thierry, Mme MOLLARET Françoise, M. GUYON Thierry, Mme PELLISSIER Élisabeth, M. MERLE Anne-Marie, Mme FAURE Murielle, Mme BRUNON Hélène, M. PATOUILLARD Cédric, M. PERRIN David, M. MAYET Ywan.

**Excusés :** Mme. BARD Ingrid, Mme. RODRIGUEZ Frédérique, M. MOUSSU Stéphane, M. FAVERJON Philippe, M. REYMONDON Frédéric, Mme. LE GALL Martine, M. FOURNIER Jean-Michel.

**Secrétaire de la séance :** Mme. MERLE Anne-Marie.

Monsieur Le Maire ouvre la séance.

#### **Plan de financement requalification centre bourg et demande fonds de concours SEM ( DE 2019 032)**

Monsieur le Maire évoque le projet de requalification du centre bourg. Suite à l'avancement de ce dossier et à la consultation des entreprises, il propose de modifier le plan de financement afin de le mettre à jour. Il propose également de solliciter le fonds de concours « transition énergétique et écologique » de Saint-Etienne Métropole.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le nouveau plan de financement présenté, et sollicite le fonds de concours « transition énergétique et écologique » de Saint-Etienne Métropole.

#### **Avenant n°1 au marché rénovation énergétique bâtiment cantine garderie ( DE 2019 033)**

Monsieur le Maire présente un avenant n°1 au lot n°2 Menuiserie extérieure/occultation solaire marché rénovation énergétique bâtiment cantine garderie :

Des travaux supplémentaires non prévus dans le marché initial mais rendus nécessaires en cours de chantier sont indispensables, à savoir :

- Remplacement des cimaises existantes
- Désamiantage des menuiseries
- Changement d'un vitrage sur châssis fixe

Le montant de l'avenant présenté s'élève à 4 308,77 € HT soit 5 170,52 euros TTC.

Le nouveau montant du marché est donc de 50 172,31 € HT soit 60 206,77 € TTC.

Le Conseil approuve cet avenant.

#### **Travaux d'éclairage public lieudit le Rachat ( DE 2019 034)**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux d'éclairage public au lieudit Le Rachat.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par son Comité et son Bureau, le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Département de la Loire, le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT Travaux	% - PU	Participation commune	Participation SEM
Eclairage le Rachat	3 068 €	71.0 %	2 178 €	0 €
Branchement armoire Le Rachat	444 €	71.0 %	315 €	0 €
TOTAL	3 512 €	-	2 494 €	-

Le Conseil approuve ces travaux d'éclairage public au Rachat.

### Transfert de compétence infrastructures et réseaux de télécommunications, GEMAPI ( DE 2019 035)

Le décret n° 2017-1316 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 crée la métropole de Saint-Etienne et étend ses compétences à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Les compétences transférées par les communes à Saint-Etienne Métropole et faisant l'objet d'une évaluation selon la procédure dérogatoire sont :

- Les infrastructures et réseaux de télécommunications,
- La gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

Pour le transfert de la compétence « infrastructures et réseaux de télécommunications », en l'absence de récurrence dans ces opérations, l'analyse de l'historique ne permet pas de fonder l'évaluation financière de la compétence transférée. En conséquence, il est proposé de ne pas impacter les attributions de compensation des communes. Le financement de ces travaux se fera via l'enveloppe voirie des communes.

Pour le transfert de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations », Saint-Etienne Métropole est déjà compétent sur la politique des « rivières ». Compte tenu de la complexité d'identifier au sein des budgets communaux les attributions de compensation menées au titre de la GEMAPI au-delà des compétences rivière et voirie transférées à Saint-Etienne Métropole et dans une logique de solidarité métropolitaine dans la lutte contre les risques d'inondation, il est proposé de ne pas impacter les attributions de compensation des communes.

La CLECT réunie le 27 septembre 2018 a émis un avis favorable sur un transfert de ces deux compétences sans impact sur les attributions de compensation.

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (1° bis du V), et de l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient désormais au Conseil Municipal de chaque commune concernée et au Conseil Métropolitain de se prononcer sur les propositions de la CLECT.

**Le Conseil Municipal APPROUVE** au titre de la procédure dérogatoire de révision libre des attributions de compensation, un transfert de compétence sans impact financier conformément à l'avis rendu par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) le 27 septembre 2018.

### Modification des tarifs centre de loisirs du mercredi ( DE 2019 036)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la réinstauration du centre de loisirs du mercredi suite au retour à la semaine de 4 jours depuis la rentrée scolaire 2018-2019. Suite au premier bilan de fonctionnement, et à la faible fréquentation de ce centre, il propose de revoir les tarifs de celui-ci, notamment afin de réduire les frais de restauration. Ainsi, sur proposition de la commission, il propose d'adopter les tarifs suivants applicables à la rentrée 2019 :

QF	inf à 400	de 400 à 700	de 700 à 1200	sup à 1200
tarif journée	6,00 €	8,00 €	10,00 €	12,00 €
Demie journée sans repas	3,00 €	4,00 €	5,00 €	6,00 €

Extérieurs commune

QF	inf à 400	de 400 à 700	de 700 à 1200	sup à 1200
tarif journée	9,00 €	12,00 €	15,00 €	18,00 €
Demie journée sans repas	4,50 €	6,00 €	7,50 €	9,00 €

Ces tarifs sont adoptés à l'unanimité.

### Contrat d'engagement éducatif ( DE 2019 037)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération n°DE\_2017\_011 de la séance du 27 janvier 2017 permettant le recrutement d'une partie des personnels de centre de loisirs dans le cadre d'un contrat d'engagement éducatif. Il propose de renouveler ce type de recrutement mais en modifiant le montant des forfaits journaliers comme suit :

- 80 euros par jour pour une personne diplômée BAFAD ou BAFA
- 70 euros par jour pour une personne en cours de formation
- 65 euros par jour pour une personne sans formation

Le conseil approuve cette modification du forfait journalier.

### Subvention association ( DE 2019 038)

Suite à la proposition de la commission, Monsieur le Maire propose de voter la subvention suivante :

RC Amateur	150 euros
	-----
<b>TOTAL</b>	<b>150euros</b>

### Décision modificative commune n°1 opération Eglise ( DE 2019 039 et 40)

Il s'avère nécessaire de procéder à la création d'une opération sur le budget communal pour l'étude lancée sur l'Eglise (état des lieux du bâtiment) le devis s'élevant à 20 000 € HT. Il s'agira de l'opération n°143 article 2031, les crédits sont ponctionnés en investissement.

Sur le budget centre de loisirs, il est nécessaire de créditer la ligne 673 titre annulé sur exercices antérieurs pour un montant de 200 euros, ces derniers seront ponctionnés en fonctionnement sur l'article 6256.

Le Conseil adopte ces décisions modificatives.

### Compte-rendu des commissions communales et intercommunales :

#### **Commission sociale :**

Le travail sur le logiciel de gestion des services périscolaires et extrascolaires se continue. Une réunion d'information à destination des parents se déroulera le 5 juin à 20h00.

L'agent en disponibilité reprendra son poste en septembre prochain, cette donnée sera à intégrer au planning de la rentrée prochaine. Le prochain conseil d'école se déroulera le 11 juin..

Une étude concernant le plan numérique à l'école est actuellement en cours avec SEM. Il s'avère qu'afin de permettre le développement du numérique dans l'enceinte scolaire, il faudrait procéder au câblage de l'ensemble du bâtiment ce qui représente un coût important. Un devis est en cours ainsi qu'une discussion avec SEM. Ce dossier sera de nouveau évoqué prochainement.

Mme. MOLLARET confirme que les sorties à la piscine commenceront au mois de juin prochain pour les scolaires.

Une action de sensibilisation est en cours de montage sur la problématique des écrans.

**Commission travaux :** Monsieur Mayet fait part du commencement des travaux pour le centre-bourg le 11 juin prochain ; les premières réunions de travail avec les entreprises ont eu lieu.

M. PERRIN évoque également le début des travaux pour l'aménagement d'un espace associatif (ancienne caserne) le 3 juin prochain. Concernant la cantine scolaire, une première phase s'est terminée, la deuxième reprendra début juin pour la fin des travaux.

**Informations diverses :**

- Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un arrêt pris dans le cadre d'une procédure de péril pour un bâtiment situé en centre bourg rue des dames.
- Concernant le passage du tour de France, une nouvelle réunion avec les services de l'Etat s'est tenue en mairie de Saint-Maurice afin d'obtenir des moyens supplémentaires pour assurer la sécurité et l'organisation de cette manifestation d'importance.
- Une réunion s'est tenue avec les riverains d'Antouilleux concernant le passage du Rallye des Noix. L'organisateur s'est engagé à sécuriser au maximum le passage dans le hameau..
- 

\*La Commémoration bataille de Gland le 7 juillet prochain avec inauguration d'une plaque à Chaumet par la commune de Caloire.

\*Prochain Conseil le mercredi 26 juin.